



Compte-rendu du Groupe de Travail CARTE SCOLAIRE

mardi 28 janvier 2020 15h – 17h30

Pour le SNUipp-FSU, étaient présents Pierre BLANC et Pascal BAUDET

En préalable, le SNUipp-FSU 01 fait part des difficultés pour les personnels comme pour les élèves dans les nouveaux IME et ITEP du Pays de Gex (ouverts en septembre 2019). Un courrier sera envoyé à la Directrice Académique qui était représentée lors de cette réunion par l'IA adjointe et le Secrétaire Général.

1) Information sur la mise en place des postes DICS

9 nouveaux postes Dispositif Inclusion et Climat Scolaire créés à la rentrée 2019, répartis sur le département. Selon l'administration, retours des équipes d'école positifs mais « modestie » et « prudence » sur la portée de ce dispositif encore.

Situations d'intervention : critiques des parents, harcèlement des élèves, enseignants en difficulté.

« Scénarios » d'intervention : dans la classe, en co-enseignement, en conseil des maîtres, co-préparation de la classe, élaboration de projets pédagogiques pouvant s'inscrire dans le projet d'école.

Parfois situation d'échec : d'autres relais possibles alors en interne (maître formateur, RASED...) voire gendarmerie ou mairie (aménagement des cours d'école par exemple).

Formation des personnels nommés sur ces postes : une journée à la pré-rentrée, puis en octobre et une prévue en décembre mais reportée. Réunion des enseignants DICS avec l'IA adjointe ½ journée tous les 15 jours.

Nos commentaires et réactions :

Le SNUipp-FSU 01 a rappelé que la mise en place dans certaines circonscriptions a été « longue » (pas avant les vacances d'Automne) alors même que des situations difficiles dans les écoles nous étaient remontées dès le mois de septembre. Nous avons redit aussi qu'il fallait renforcer les postes RASED, qui apportaient une aide complémentaire certes mais différentes, et cruciales lorsque les RASED avaient les moyens de fonctionner. Nous sommes revenus sur les postes de psy encore vacants (4 dans le département), ce qui n'est pas acceptable ! Nous avons déjà dénoncé cela à plusieurs reprises dans les instances départementales et en janvier encore au Rectorat de Lyon lors d'un CTA – Comité Technique Académique.

L'inspection nous répond qu'elle a fait tout son possible et qu'elle attend, peut-être sous peu, le déblocage des recrutements nécessaires de contractuels.

Nous avons pointé aussi le fait que plutôt que de parler de PE en difficulté, il y avait des situations multiples de vraies souffrances face à des élèves violents parfois, pour les autres élèves comme pour les AESH et les enseignants.

2) Indicateurs d'ouverture et de fermeture, calculs des effectifs pour l'étude des situations Allègements de service (suite au GT du 14 mai)

Présentation par l'administration des grandes orientations pour la prochaine carte scolaire : suivi scolarisation obligatoire 3 ans, mise en place de la limitation d'effectifs à 24 dans toutes les classes de GS/CP/CE1 (mais sur le long terme... car ce sera impossible dès la rentrée prochaine).

Présentation des nouveaux indicateurs dits « repères d'examens » :

Document de travail de l'administration :

REPERES D'EXAMEN DES MESURES DE CARTE SCOLAIRE RS2020

ECOLES REP + / REP		
Implantation	Type d'école	Retrait
25	Ecole élémentaire	23
26	Ecole primaire	24
28	Ecole maternelle	25
ECOLES ORDINAIRES - ECOLES D'APPLICATION		
Implantation	Type d'école	Retrait
28	Elémentaire - Primaire	26
31	Maternelles	28
RPI		
Implantation	Type d'école	Retrait
Indicateur unique à 26	<5cl	Indicateur unique à 24
	>=5cl	

NB : Le repère d'examen des mesures est un critère d'appréciation d'une situation à un moment donné. Il permet d'ouvrir un champ d'étude pour les écoles se situant à son niveau.

Pour mémoire et comparaison, les indicateurs utilisés jusqu'à présent :

à retrouver ici en ligne : http://01.snuipp.fr/IMG/pdf/Indicateurs_corriges_sept_2017.pdf

Pour l'administration, les zones spécifiques (40 écoles actuellement) n'ont plus lieu d'être, c'était une possibilité donnée aux départements de manière provisoire, et elles doivent revenir dans le « droit commun ».

Concernant les écoles primaires en REP/REP+ qui auraient de nouveaux indicateurs moins favorables qu'avant, il s'agit du point de vue de l'administration de prendre en compte les élèves de maternelle dans ces écoles. Et enfin pour les RPI, simples mesures sans vraiment de conséquences selon l'administration... Il n'y a que 8 RPI < 5 classes (23 > à 5 classes).

Ensuite, l'administration présente des tableaux de calculs sur des exemples d'écoles types, prenant en compte de manière différenciée, les élèves de GS/CP/CE1 et les autres, afin de ne pas dépasser 24 dans ces 3 niveaux.

A noter, calendrier des prochaines instances :

- 26 mars : GT carte scolaire (ouvertures/fermetures)
- 31 mars : CTSD carte scolaire

Nos commentaires et réactions :

Nous sommes intervenus pour dénoncer les augmentations d'indicateurs sur les écoles concernées : ZS, primaires REP/REP+ et « petits » RPI.

De plus, nous avons dénoncé les conséquences de la mise en place d'une mesure non concertée, mesure annoncée dans les médias par le président : la limitation des GS/CP/CE1 à 24. Pourquoi ? Parce qu'elle se fera a priori au détriment des effectifs des autres classes, car aucuns moyens budgétaires n'ont été créés spécifiquement pour cela.

La seule amélioration concerne les RPI > à 5 classes.

D'autre part, l'administration avait oublié de nous annoncer une mesure que nous demandions depuis bien des années : la prise en compte des élèves d'ULIS dans les moyennes. Enfin !

